



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 11/04/2025

Séance du 03 avril 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. François BOUSSO (à partir de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 2), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 10), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 3), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 23), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 35 incluse), Mme Christine WERTHE

Mme Lorine GAGLILOLO

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Marie ZEHAF

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 9 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 36), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 36), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 26 - Centre de Vaccination de Besançon : Avenant à la convention de partenariat

Délibération n° 007882

Centre de Vaccination de Besançon : Avenant à la convention de partenariat

Rapporteur : M. Gilles SPICHER, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°4	20/03/2025	Favorable unanime

Résumé :

Cet avenant est relatif à la convention liant l'antenne de BESANCON Planoise du Centre d'Examen de Santé de la CPAM de Haute Saône au service vaccination de la Ville de BESANCON. Il vise à permettre d'appliquer les évolutions des recommandations vaccinales nationales en vigueur, autour de l'offre de vaccins mise à disposition par le service vaccination de la Ville de BESANCON au Centre d'Examen de Santé de la CPAM de Haute Saône, antenne de Besançon Planoise.

Le présent avenant se propose d'actualiser la convention autorisée par délibération du Conseil Municipal le 23 mai 2023, encadrant le partenariat entre le Centre de Vaccination de Besançon et l'antenne du Centre d'Examen de Santé Besançon Planoise de la CPAM de la Haute-Saône.

Le présent avenant permet l'adaptation des vaccins fournis par le service vaccination de la Ville de BESANCON au centre d'Examen de Santé de la CPAM de Haute-Saône, antenne de BESANCON Planoise, conformément aux évolutions des recommandations vaccinales nationales en vigueur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant afférent à la convention de partenariat entre le centre de vaccination de la Ville de Besançon et le Centre d'Examen de Santé, antenne de Planoise, de la CPAM de Haute-Saône, joint en annexe,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Lorine GAGLILO
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AFFERENTE
AU CENTRE DE VACCINATION DE BESANCON**

ENTRE :

**LE CENTRE D'EXAMENS DE SANTE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE
HAUTE SAONE**

9 boulevard des Alliés
70020 VESOUL

Représenté par **Monsieur Nicolas WEICK, Directeur,**

**Pour son antenne du Centre d'Examens de Santé de Besançon Planoise,
9 rue Pablo Picasso
25000 BESANCON**

ci-après désigné par « le CES »,

D'une part,

ET

LA VILLE DE BESANCON,

Située 2 rue Mégevand, 25000 BESANCON

Représentée **par Madame Anne VIGNOT,** en qualité de Maire, autorisée à signer le présent avenant par délibération **du 03 avril 2025,**

ci-après désigné par « le CVB »,

D'autre part,

- VU** l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** les articles L.3111-11 et L.3112-3 du code de la santé publique ;
- VU** la note d'information n° DGS/SP/2016/282 du 19 septembre 2016 relative au conventionnement et à l'habilitation des structures réalisant des vaccinations gratuites en application des articles L.3111-11 et L3112-3 du code de la santé publique ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Les collectivités territoriales peuvent exercer des activités en matière de vaccination dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat.

Le CPOM (Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens 2024-2028) signé le 4 avril 2024 entre la Ville de Besançon et l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté, portant sur la mise en œuvre des compétences sanitaires recentralisées, prévoit la mise en œuvre de l'« Action vaccinale ».

Les vaccinations réalisées par les établissements et organismes habilités dans des conditions fixées par décret sont gratuites pour les patients et prises en charge par l'Etat dans le cadre d'une convention avec l'Assurance Maladie.

La note d'information n° DGS/SP/2016/282 du 19 septembre 2016 rappelle que le Code de la Santé Publique autorise l'Agence Régionale de Santé à favoriser les partenariats entre les collectivités territoriales et les structures exerçant une activité de vaccination gratuite qui le souhaitent (par exemple les centres de santé de l'assurance maladie), afin d'améliorer l'offre de vaccination gratuite dans chaque département.

Le Centre d'examens de santé de la Haute Saône, pour son antenne située sur le territoire de la commune de Besançon, propose de poursuivre l'offre de vaccination afin de favoriser le rattrapage vaccinal des consultants âgés de plus de 16 ans lors de l'examen de prévention de santé.

Dans ce cadre, la convention conclue le 25 mai 2023 met en œuvre les dispositions nécessaires au partenariat entre la Ville de Besançon et le centre d'examens de santé de Planoise (CES) en vue de la réalisation d'activités de vaccination du Centre de vaccination de Besançon (CVB), situé 15 rue Mégevand, par le centre d'examens de santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Saône.

Il est proposé de modifier cette convention pour permettre l'adaptation des vaccins fournis par le service vaccination de la Ville de BESANCON au centre d'Examen de Santé de la CPAM de Haute-Saône, antenne de BESANCON Planoise, conformément aux évolutions des recommandations vaccinales nationales en vigueur.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

L'article 3 « Vaccins réalisés » est modifié ainsi qu'il suit :

« Seront administrés gratuitement, dans le cadre d'un rattrapage vaccinal les vaccins recommandés par le calendrier des vaccinations de l'année en cours, inscrits sur la liste des spécialités remboursables par l'assurance maladie.

Conformément aux recommandations vaccinales nationales en vigueur, le CVB s'engage à mettre à disposition du CES les vaccins permettant la prévention vaccinale diphtérienne, tétanique, poliomyélitique, coquelucheuse, rougeoleuse, ourlienne, rubéoleuse, méningococciques.

Toute modification dans les recommandations vaccinales nationales en vigueur sera appliquée dans les meilleurs délais. »

Fait à Besançon le
En deux exemplaires originaux

Le Directeur
De la Caisse Primaire de la Haute-Saône

Nicolas PERRIN

Pour la Ville de BESANCON

La Maire,
Mme VIGNOT Anne